



***RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE***

COMMUNE D'AMPUIS

EXERCICE 2020

SOMMAIRE

I.	L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	4
I.1	LES CHIFFRES CLES	5
I.2	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	6
I.2.1	<i>Tableau synthétique</i>	6
I.2.2	<i>Le rendement</i>	7
II.	LE CONTRAT	9
II.1	LES INTERVENANTS	10
II.2	LA VIE DU CONTRAT	10
II.3	LES ENGAGEMENTS.....	11
III.	LE PATRIMOINE DU SERVICE	12
III.1	LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION	14
III.1.1	<i>Station de production de La Traille</i>	14
III.2	LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU	15
III.2.1	<i>Stations de reprise</i>	15
III.2.2	<i>Poteaux d'incendie communaux :</i>	16
III.2.3	<i>Equipements de sectorisation</i>	16
III.3	LES OUVRAGES DE STOCKAGE	17
III.3.1	<i>Réservoirs</i>	17
III.4	LE RESEAU	19
III.4.1	<i>Canalisations</i>	19
III.5	LE PARC COMPTEUR.....	21
III.5.1	<i>Compteurs d'eau</i>	21
III.6	LES OPERATIONS DE RENOUELEMENT	22
III.6.1	<i>Les branchements en plomb</i>	22
III.7	ORIENTATION POUR L'AVENIR	23
III.7.1	<i>Communication des sites télégérés – arrêt progressif du RTC et du GSM Data</i>	23
III.7.2	<i>Renouvellement des canalisations anciennes :</i>	23
III.7.3	<i>Sectorisation du réseau :</i>	24
III.7.4	<i>Protection des captages :</i>	24
III.7.5	<i>Sécurisation des ouvrages :</i>	24
III.7.6	<i>Statuer sur le réservoir de Vérenay, hors service depuis plusieurs années :</i>	24
III.7.7	<i>Maillage du chemin du Cognet à condamner</i>	25
IV.	LE BILAN D'EXPLOITATION	26

IV.1	LES VOLUMES	27
IV.1.1	<i>Synthèse des volumes</i>	27
IV.2	LES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES	28
IV.3	LES OPERATIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN	29
IV.3.1	<i>Synthèse des principales interventions réalisées</i>	30
IV.4	LES TRAVAUX.....	31
IV.4.1	<i>Synthèse des dossiers administratifs suivis</i>	31
V.	LA QUALITE DE L'EAU	32
V.1	SYNTHESE DES ANALYSES PROGRAMMEES PAR L'A.R.S.	33
V.2	SYNTHESE DES ANALYSES D'AUTOCONTROLES.....	33
VI.	LA GESTION DE LA CLIENTELE.....	34
VI.1	LE NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	35
VI.2	LES VOLUMES COMPTABILISES/VENDUS	36
VI.2.1	<i>Répartition des volumes facturés aux abonnés</i>	36
VI.2.2	<i>Consommation moyenne par type d'abonné :</i>	37
VI.3	LES DONNEES DU SERVICE CLIENTELE	38
VI.3.1	<i>Accueil de la Clientèle</i>	38
VI.3.2	<i>La facturation</i>	38
VI.3.3	<i>Evolution des taux d'impayés :</i>	38
VI.4	LA FACTURE 120 M ³	38
VII.	LES COMPTES DE LA DELEGATION	41
VII.1	LE BILAN FINANCIER.....	42
VII.1.1	<i>Tarifs au 1^{er} janvier 2021 :</i>	43
VII.1.2	<i>Taxes et redevances pour les organismes publics :</i>	43
VII.1.3	<i>Détail des produits 2020 :</i>	43
VIII.	ANNEXES	44
VIII.1	L'inventaire des biens du service	
VIII.2	Le rapport annuel des services de l'ARS	
VIII.3	Les rapports d'analyse réglementaires	
VIII.4	Les rapports de contrôles électriques réglementaires	
VIII.5	Les moyens de l'entreprise	
VIII.6	Travaux réalisés sur les poteaux incendie en 2019	
VIII.7	Fiches descriptives des poteaux incendie communaux	
VIII.8	Branchements neufs et Permis de Construire	
VIII.9	Détail du calcul de l'indice P103.2B	

Version	Date du document	Rédigé par	Validé par
1	29/06/21	MA/QP/FM	EJ



I. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE



I.1 LES CHIFFRES CLES

Abonnés	
Abonnés desservis en eau au 31/12/20	1360 abonnés
Population estimée au 31/12/20	3128 habitants
Volumes	
Volume produit	453760 m3
Volume acheté en gros	0
Volume vendu en gros	116 989 m3
Volume mis en distribution	453 760 m3
Volume facturé aux abonnés	235 960 m3
Prix de l'eau	
Facture TTC pour 120 m ³ au 31 décembre 2020 (abonnés eau)	217,06 €
Facture TTC pour 120 m ³ au 31 décembre 2020 (en irrigation)	181,61 €
Distribution	
Nombre d'ouvrages de production	1 unité
Nombre de stations de reprise	3 unités
Nombre de réservoirs	4 unités
Nombre d'équipements de sectorisation	3 unités
Longueur du réseau	36,773 km
Nombre de vannes	272 unités
Nombre de vidanges	48 unités
Nombre de ventouses	28 unités
Nombre de réducteurs de pression	7 unités
Qualité de l'eau distribuée	
Taux de respect des limites de qualité de l'eau distribuée	100%
Performances du service	
Rendement du réseau	79,44%
Indice linéaire de pertes	6,95 m³/jour/km

I.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

I.2.1 Tableau synthétique

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Indicateurs descriptifs du service		
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3128
D 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (hors irrigant)	1,81 €
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (irrigant)	1,51 €
P 151.0	Délai contractuel maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	21 jours
Indicateurs de performance		
P 101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100%
P 102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100%
P P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91/120
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	79,44%
P 105.3	Indice linéaire des Volumes non comptés	7,51 m³/j/km
P 106.3	Indices linéaire de Pertes en réseau	6,95 m³/j/km
P 107.2	Taux de renouvellement moyen des réseaux d'eau potable	0,259
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 % (arrêté préfectoral)
P 109.0	Montant des actions de solidarité : abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	SO
P 151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	0
P152.1	Respect du délai contractuel maximal d'ouverture des branchements des nouveaux abonnés	100%
P 153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	NC
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,6%
P 155.1	Taux de réclamations	0,01

I.2.2 Le rendement

La loi Grenelle 2, et son décret d'application du 27 janvier 2012, imposent l'atteinte d'un rendement minimum pour les réseaux d'eau publics.

« Art. D. 213-48-14-1. - La majoration du taux de la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" est appliquée si le plan d'actions mentionné au [deuxième alinéa de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales](#) n'est pas établi dans les délais prescrits au V de l'article L. 213-10-9 lorsque le rendement du réseau de distribution d'eau, calculé pour l'année précédente ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les trois dernières années, et exprimé en pour cent, est inférieur à 85 ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres. Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Classification de la Collectivité selon la densité d'abonnés

Nombre d'abonnés	Linéaire de réseaux	Densité (Abonnés/ Km de réseau)
1360	36,77 km	36,98

La commune d'Ampuis a une densité de 36,98 abonnés par Km de réseau.

	< 20 abonnés / km	20 < Abonnés/km < 40	> 40 abonnés / km
Classification de la Collectivité	Rural	<u>Semi-rural</u>	Urbain

Elle correspond à un réseau de type semi rural selon le tableau de classification.

Classification de l'Indice Linéaire de Perte (ILP):

Densité linéaire	<20 abonnés/km	20<abonnés/km<40	>40 abonnés/km
Excellent résultat	ILP ≤ 0.5 m ³ /km/j	ILP ≤ 1.2 m ³ /km/j	ILP ≤ 3.1 m ³ /km/j
Résultat moyen	0.5 ≤ ILP ≤ 1.9 m ³ /km/j	1.2 ≤ ILP ≤ 5.4 m ³ /km/j	3.1 ≤ ILP ≤ 12.6 m ³ /km/j
Résultat médiocre	ILP > 1.9 m ³ /km/j	ILP > 5.4 m ³ /km/j	ILP > 12.6 m ³ /km/j

La commune d'Ampuis a un Indice Linéaire de Perte (ILP) de 6,95m³/jr/km de réseau, ce qui correspond à un résultat médiocre selon les critères de classifications nationaux.

Obligation de rendement selon la loi Grenelle 2 :

Classification	Rendement imposé
Rural	De 65 à 80 %
Semi-rural	De 65 à 80 %
Urbain	Au moins 85 %

La législation impose un rendement minimum pour la commune en 2020, qui est donné par la formule énoncée dans l'article de la loi Grenelle 2 ci-dessus, soit : $R = 65\% + ILC / 5$
L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) étant pour l'année 2020 de 18,14 m³/jr/km de réseau, le rendement minimum imposé pour la commune est de 68,63%.

Le rendement du réseau de la commune d'Ampuis pour l'année 2020 est de 79,44 %.

Ce rendement répond donc à l'objectif fixé par la réglementation.

Néanmoins, le délégataire doit contractuellement maintenir un rendement au moins égal à 77% pendant la durée du contrat, et atteindre 81% à mi-contrat et enfin 85% en fin de contrat.



II. LE CONTRAT



II.1 LES INTERVENANTS

Le service de distribution d'eau potable de la commune d'Ampuis est délégué à l'Entreprise **CHOLTON Service Réseaux** via un contrat de Délégation de Service Public.

II.2 LA VIE DU CONTRAT

La durée du contrat est de 12 ans. Il a pris effet le 1^{er} janvier 2013, et arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Le périmètre de la délégation correspond au territoire communal d'Ampuis.

Contrat et avenants relatifs à la délégation du service public de distribution de l'eau potable :

Début	Motif
01/01/2013	Contrat de Délégation du Service Public de distribution d'eau potable
01/01/2016	Avenant n°1 : Installation de la radio relève

Origine de l'eau et description du service :

Les eaux distribuées sur le réseau d'alimentation de la commune d'Ampuis proviennent de pompages dans la nappe alluviale du Rhône, par l'intermédiaire de deux puits forés au lieu-dit La Traille.

Une désinfection est effectuée par injection de chlore gazeux dans la bache de stockage avant le refoulement dans le réservoir principal de distribution dit « le Rozier ».

Il est à noter que les hameaux « Le Rozier », « Le Girard », « Mornas » et « Lacat » sont alimentés par l'eau en provenance du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais, dont les captages sont situés sur la commune de Grigny, sur le site de l'Île du Grand Gravier. Ces hameaux représentent environ 40 abonnements, soit environ près de 100 personnes.

II.3 LES ENGAGEMENTS

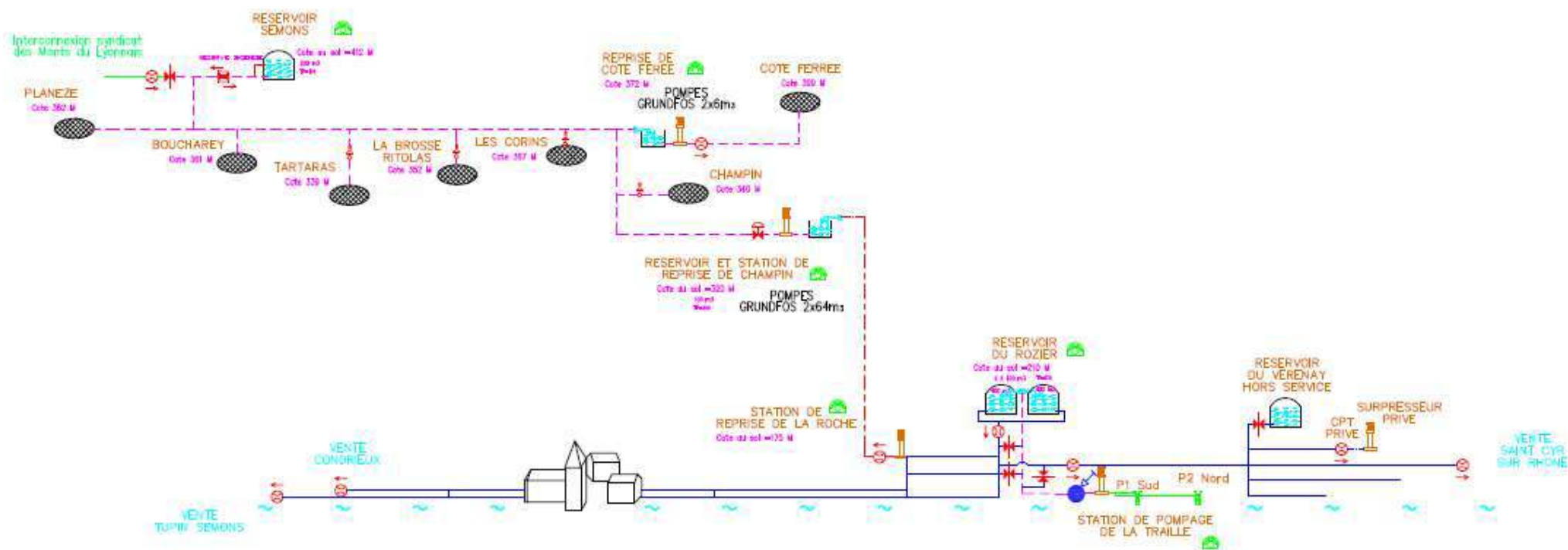
Dans le cadre de son contrat, l'entreprise **CHOLTON Service Réseaux** doit assurer les missions suivantes :

- assurer à titre exclusif, et à ses risques et périls, la gestion et la continuité du service public à l'intérieur du périmètre de la délégation,
- assurer l'exploitation du service, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations,
- réaliser les travaux mis à la charge du délégataire,
- assurer les relations avec les usagers du service,
- tenir à jour l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service,
- mettre à disposition un service d'astreinte pouvant être contacté en cas d'urgence 24h/24h,
- assurer le renouvellement de tous les compteurs de la commune, et assurer l'installation ainsi que l'exploitation de la radio-relève.



III. LE PATRIMOINE DU SERVICE





Le réservoir de la Viallière (dit de Vérenay) n'est pas en eau. Le hameau de Vérenay est alimenté directement depuis le réservoir de Rozier.

III.1 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

III.1.1 Station de production de La Traille



Nom	Commune d'implantation	Avis hydrogéologue agréé	Arrêté préfectoral
LA TRAILLE	AMPUIS	19/06/1984	N°69-2019-12-10-003, en date du 01/12/19

La station de production de la Traille comprend 2 puits forés et une désinfection au chlore gazeux.

III.2 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU

III.2.1 Stations de reprise



Désignation	Caractéristiques
Station La Roche	3 pompes : 64 m ³ /h, 116 mCE
Station Le Champin	3 pompes : 64 m ³ /h, 116 mCE
Station Côte Ferrée	2 pompes : 14 m ³ /h, 53 mCE

III.2.2 Poteaux d'incendie communaux :

Au 31 décembre 2020, 60 poteaux d'incendie étaient implantés sur le périmètre d'affermage.

En fin d'année 2020 et début 2021:

- 60 poteaux d'incendie ont fait l'objet d'un contrôle du débit et de la pression,
- 7 poteaux d'incendie ont fait l'objet d'une réhabilitation ou d'une opération d'entretien,

La liste des interventions réalisées sur poteaux incendies en 2020 est jointe en annexe, ainsi que les fiches descriptives des hydrants.

III.2.3 Equipements de sectorisation

Désignation	Localisation
Débitmètre n°1	Réservoir de Rozier
Débitmètre n°2	Alimentation de Vérenay, situé à la Traille
Débitmètre n°3	Réservoir de Semons

III.3 LES OUVRAGES DE STOCKAGE

III.3.1 Réservoirs

Réservoir de Rozier



En 2019 la collectivité a équipé le réservoir pour sécuriser l'accès aux cuves et au toit de la chambre de vannes :





Désignation	Caractéristiques
Réservoir de Rozier	2 cuves de 400 m ³
Réservoir de Verenay	1 cuve de 400 m ³
Bâche de reprise Le Champin	1 cuve de 100 m ³
Réservoir de Semons (Croix Bessac)	1 cuve de 200 m ³

III.4 LE RESEAU

III.4.1 Canalisations

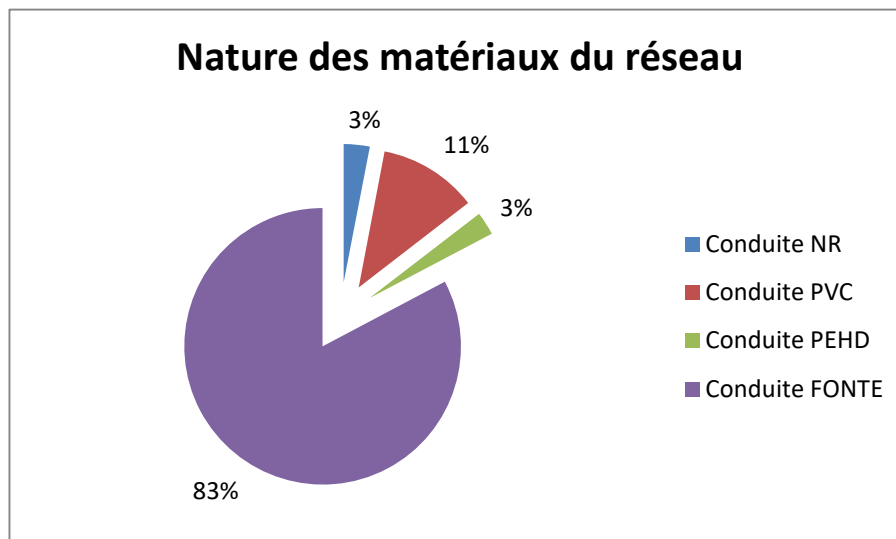
Le linéaire total de canalisations constituant le réseau d'eau potable de la commune d'Ampuis est de **36,773Km**.

Conduite FONTE	Linéaire au 31/12/19	Variations		Linéaire au 31/12/20
		En Plus	En Moins	
< DN 40mm	-	6		6.0
DN 60 mm	1021	4		1025.3
DN 80 mm	2165	61		2225.6
DN 100 mm	4693	847		5540.4
DN 125 mm	3411	464.7		3875.7
DN 150 mm	5690		298.5	5391.5
DN 200 mm	2302		1055.4	1246.6
DN 250 mm	7727	957.4		8684.4
DN 300 mm	1826	93		1918.8
DN 400 mm	187	54		240.9
DN 450 mm	219	46		264.8
TOTAL	29 241	2532.9	1353.9	30 420.0

Conduite PEHD	Linéaire au 31/12/19	Variation		Linéaire au 31/12/20
		En plus	En moins	
DN 32 mm	329		329	-
DN 40 mm	134	1.9		135.9
DN 50 mm	141	316.4		457.4
DN 63 mm	380	13.6		393.6
DN 110 mm	9	6		15
TOTAL	993	337.9	329	1001.9

Conduite PVC	Linéaire au 31/12/19	Variation		Linéaire au 31/12/20
		En plus	En moins	
DN 32 mm	138		138	-
DN 40 mm	187	26.5		213.5
DN 50 mm	940		248.3	691.7
DN 63 mm	1 602	245.6		1847.6
DN 90 mm	1 748		262.1	1485.9
DN 100mm	-	0.9		0.9
TOTAL	4615	273	648.4	4239.6

Conduite NR	Linéaire au 31/12/19	Variation		Linéaire au 31/12/20
		En plus	En moins	
DN 200 mm	21		21	-
DN 250 mm	7		7	-
DN 400 mm	3		3	-
Inconnu	2 149		1 037	1111.8
TOTAL	2180		1068.2	1111.8



III.5 LE PARC COMPTEUR

III.5.1 Compteurs d'eau

Inventaire du parc compteur au 31/12/2020 :

Année	Compteurs diamètres nominaux (mm)									TOTAL
	15	20	25	30	40	50	60	80	100	
1976										0
1982										0
1984										0
1986										0
1987	1									1
1988					2					2
1989					1					1
1990		1								1
1991										0
1992										0
1993										0
1994	1				1					2
1995										0
1996				1						1
1997										0
1998										0
2000	1									1
2001										0
2002										0
2003	1									1
2004										0
2005										0
2006										0
2007					1		1			2
2008										0
2009					1					1
2010	4		1			1				6
2011	2									2
2012	69			2	1	1				73
2013	60	2	2	2						66
2014	51	8	3	7	16					85
2015	920	37	3	21	20	2	2			1005
2016	27			2			1			30
2017	13			1	8					22
2018	37		1	2	1					41
2019	20	2		1	2					25
2020	7		1		2					10
TOTAL	1214	50	11	39	56	4	4	0	0	1378

III.6 LES OPERATIONS DE RENOUELEMENT

III.6.1 Les branchements en plomb

La réglementation relative à la teneur en plomb dans l'eau impose le renouvellement des branchements en plomb.

Cette obligation découle de la transposition en droit français de la directive européenne de 1998 relative à l'eau potable, qui impose une réduction de la teneur en plomb pour les eaux potables distribuées.

Le renouvellement des branchements en plomb est intégré au contrat de délégation du service public d'eau potable. Dans ce cadre, des campagnes de renouvellement des branchements en plomb sont régulièrement programmées.

Ainsi au 31 décembre 2018, il ne reste plus de branchement en plomb à renouveler.

→ **La réglementation applicable aux branchements en plomb :**

La Directive Européenne actuellement en vigueur est celle du 3 novembre 1998 transcrite en droit français par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Ce décret a fait l'objet d'une codification dans le Code de la Santé Publique : articles R1321-1 à R1321-68 pour les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

Ces nouvelles dispositions réglementaires visent à renforcer la sécurité sanitaire des eaux de consommation distribuées à la population. Les plus importantes concernent :

- l'adoption d'exigences de qualité actualisées,
- l'instauration de procédures de gestion des situations de non-conformité,
- le contrôle de conformité des eaux distribuées aux robinets des utilisateurs.

La teneur limite de plomb dans l'eau est fixée à 25µg/l depuis fin 2003, elle sera limitée à 10 µg/l à compter du 25 décembre 2013.

Les exigences de qualité sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R1321-2, R1321-3, R1321-7 et R1321-38 du Code de la Santé Publique.

Les eaux destinées à la consommation humaine doivent :

Ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger pour la santé des personnes,

Etre conformes aux limites de qualité fixées pour les paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,

Satisfaire aux références de qualité établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risque pour la santé des personnes.

III.7 ORIENTATION POUR L'AVENIR

III.7.1 Communication des sites télégérés – arrêt progressif du RTC et du GSM Data

Pour permettre l'émission d'alarmes de défauts de fonctionnement et le contrôle à distance, les installations ont été équipées de télégestion.

Ces télégestions communiquent avec notre supervision via différents supports de communication selon les configurations des sites : essentiellement en RTC, GSM-data, GPRS (GSM-SMS, GSM-IP).

Or le RTC (réseau historique des téléphones fixes) et GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G) sont amenés à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. D'ici 2021 les services des opérateurs téléphoniques cesseront sur la totalité des installations.

Ainsi, les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers notre supervision. De plus, des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : station de pompage-réservoir), pour garantir la continuité de service.

Il faudra donc prévoir des opérations de renouvellement de télégestion, ou d'ajout de carte modem GSM (sous réserve de couverture de réseau) aux postes locaux de télégestion Sofrel, afin de pouvoir utiliser le support de communication disponible (GPRS, ou bien liaison radio intersite).

STATIONS AVEC MODEM RTC			
COMMUNE	SITE	N° TELEPHONE	MODELE
AMPUIS	P.R LA PLAINE	04.74.48.23.71	S50
AMPUIS	POMPAGE LA ROCHE	04.74.56.52.26	S50
AMPUIS	POMPAGE LE CHAMPIN	04.74.56.15.62	S50
AMPUIS	SURPRESSEUR DE COTE FERRE	04.74.56.35.82	S500

Les télégestions S500 sont équipables de carte modem GSM en lieu et place de la carte modem RTC. Par contre, les S50 ne sont pas équipables de carte GSM. Leur renouvellement est donc nécessaire. Les différents sites communiquent entre eux pour les commandes de pompage. Une étude sera à réaliser pour la gestion de ces communications intersites.

III.7.2 Renouvellement des canalisations anciennes :

Les réparations de fuites réalisées ces dernières années révèlent la vétusté de certaines canalisations et branchements : leur renouvellement progressif permettrait de diminuer le nombre de fuites, ainsi que de maintenir un état correct des canalisations d'eau potable.

III.7.3 Sectorisation du réseau :

Afin de suivre avec précision les volumes mis en distribution, nous recommandons la poursuite de la sectorisation du réseau déjà engagée par la collectivité, notamment dans le secteur de la Plaine, pour permettre un suivi précis des volumes d'eau mis en distribution.

Cette disposition permettrait de mieux détecter la présence de fuites, et ainsi de préserver la ressource en eau.

III.7.4 Protection des captages :

Suite à la procédure engagée par la mairie pour instaurer des périmètres de protection des captages, conformément aux dispositions de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique, un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de la zone de captage a été établi en préfecture le 01/12/19.

Les travaux d'aménagement y sont listés pour assurer une protection de la zone de captage, notamment :

- le piézomètre ouest, situé en bordure de la RD386, devra être comblé et condamné selon les règles de l'art dans un délai de 2 ans (travaux réalisés début 2021).
- la RD 386 devra être équipée de caniveaux et bordures étanches, pour collecter et évacuer les eaux de ruissellement en aval du périmètre de protection rapproché (travaux à l'étude en 2021).

La mise en place des périmètres de protection est impérative afin d'encadrer les activités et les aménagements fonciers à l'intérieur de ces périmètres.

III.7.5 Sécurisation des ouvrages :

La mise en place d'une clôture autour du réservoir de Semons et de la station de Champin permettrait d'éviter tout risque d'intrusion par des personnes extérieures.

III.7.6 Statuer sur le réservoir de Vérenay, hors service depuis plusieurs années :

Ce réservoir a été vidé et mis hors service, en raison de son impossibilité de se vider entièrement. Le niveau d'eau dans la cuve de ce réservoir était à l'équilibre avec celui du réservoir de Rozier, posant un problème de temps de séjour et donc de qualité d'eau pour les habitants de Vérenay.

Il serait utile de décider du devenir du réservoir, entre :

- Une remise en service apporterait une défense incendie supplémentaire. Pour cela il pourrait être envisagé d'installer une vanne motorisée sur la conduite alimentant Vérenay (devant le site de la Traille par exemple), dont l'ouverture automatique se ferait à chaque niveau bas au réservoir de Vérenay. Une remise en état du génie civil, des canalisations et autres équipements seraient à prévoir également.
- Un abandon du réservoir. La conduite d'alimentation/distribution du réservoir en fonte de DN200mm constitue un « bras mort » entre le PI n°35 situé route du Lacat et le réservoir, qui pourrait poser des problèmes de qualité d'eau (bactériologique, et turbidité).

Suite à une plainte d'un riverain début 2021, une purge régulière du réseau est réalisée dans la route du Lacat, mais cela ne semble pas suffire à améliorer les problèmes de turbidité (eau jaune visible au travers d'un filtre d'adoucisseur).

III.7.7 Maillage du chemin du Cognet à condamner

Une conduite en fonte DN150mm est actuellement inutilisée, et pourrait constituer un problème de qualité d'eau. Située entre le lotissement des Cotes rôties et la cave Semaska, elle traverse un chemin piéton et des parcelles plantées de vignes. Cette canalisation desservait il y a de nombreuses années des branchements d'arrosage pour des maraichages, mais aujourd'hui seule une parcelle non exploitée refuse de fermer ce branchement.

Il y a également un risque de fuite, sur une conduite difficile d'accès et partiellement sous des vignes. Nous préconisons une nouvelle prise de contact avec ce riverain, et de statuer sur le devenir de cette conduite.



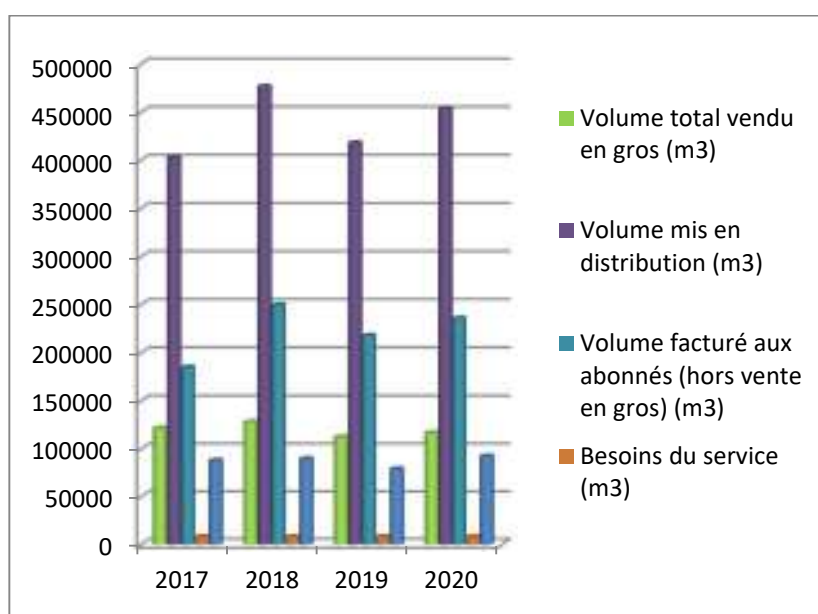
IV. LE BILAN D'EXPLOITATION



IV.1 LES VOLUMES

IV.1.1 Synthèse des volumes

	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volume produit (m ³)	403300	476500	418092	453760	8,5%
Volume acheté en gros (m ³)	0	0	0	0	0,0%
Volume total vendu en gros (m ³)	121842	128333	112667	116989	3,8%
<i>Vente à Tupin et Semons</i>	8662	10329	10121	12188	20,4%
<i>Vente à St Cyr sur le Rhône</i>	30148	23414	19935	20857	4,6%
<i>Vente à Condrieu</i>	83032	94590	82611	83944	1,6%
Volume mis en distribution (m ³)	403300	476500	418092	453760	8,5%
Volume facturé aux abonnés (hors vente en gros) (m ³)	185143	250045	218111	235960	8,2%
Besoins du service (m ³)	8000	8000	8000	8000	0,0%
Pertes en réseaux (m ³)	88315	90122	79314	92811	17,0%
Rendement du réseau (%)	78,10%	81,09%	81,03%	79,55%	-1,8%
Linéaire de réseau (hors branchement) (km)	33,97	37,029	37,029	36,773	-0,7%
Indice linéaire de perte(m ³ /J/km)	7,12	6,67	5,87	6,91	17,8%
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /J/km)	7,77	7,26	6,46	7,51	16,3%
Indice linéaire de consommation (m ³ /J/km)	15,58	19,09	16,73	18,18	8,6%



IV.2 LES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES

Station de production de la Traille :

Consommation d'énergie électrique en KWh	2017	2018	2019	2020	Evolution
Station de Production de la Traille	117 453	188 963	163 055	181 615	11.4%

Réservoir de Rozier :

Consommation d'énergie électrique en KWh	2017	2018	2019	2020	Evolution
Réservoir de Rozier	897	754	653	628	-3,8%

Stations de reprise :

Consommation d'énergie électrique en KWh	2017	2018	2019	2020	Evolution
Station de reprise La Roche	46971	55845	45954	43330	-5,7%
Station de reprise Le Champin	40997	46984	41387	43830	5,9%
Station de surpression Côte Ferrée	1779	1654	2526	1549	-38,7%

IV.3 LES OPERATIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Les interventions réalisées sur la station de production :

Installation	Type d'intervention	Nombre
Station de production de La Traille	Visites de contrôle et relèves des index	28
	Entretien des espaces verts	0
	Interventions curatives de dépannage	0
	Renouvellement	1
	Interventions diverses	21

Les interventions réalisées sur les stations :

Installation	Type d'intervention	Nombre
Station de reprise La Roche	Visites de contrôle et relèves des index	13
	Entretien des espaces verts	1
	Interventions curatives de dépannage	0
	Renouvellement	2
	Interventions diverses	5
Station de reprise Champin	Visites de contrôle et relèves des index	13
	Entretien des espaces verts	2
	Interventions curatives de dépannage	2
	Renouvellement	1
	Interventions diverses	0
Station de surpression Côte Ferrée	Visites de contrôle et relèves des index	13
	Entretien des espaces verts	1
	Interventions curatives de dépannage	1
	Renouvellement	1
	Interventions diverses	0

Les interventions réalisées sur les réservoirs :

Installation	Type d'intervention	Nombre
Réservoir de Rozier	Visites de contrôle et relèves des index	23
	Entretien des espaces verts	0
	Interventions curatives de dépannage	4
	Renouvellement	1
	Interventions diverses	10
Réservoir de Vérenay	Visites de contrôle et relèves des index	0
	Entretien des espaces verts	2
	Interventions curatives de dépannage	0
	Renouvellement	0
	Interventions diverses	0
Réservoir de Semons	Visites de contrôle et relèves des index	12
	Entretien des espaces verts	1
	Interventions curatives de dépannage	3
	Renouvellement	1
	Interventions diverses	2

IV.3.1 Synthèse des principales interventions réalisées

Interventions sur les réseaux	Nombre d'interventions réalisées
Branchements neufs	8
Réparations sur compteurs	19
Réparations sur réseaux et branchements	11
Coupures d'eau	11
Recherche de fuites	39 unités
Relève de compteurs (hors relève annuelle)	44 unités
Inspections de réseaux	14 unités
Manœuvres de vannes	10 unités
Renouvellements de compteurs	5

Interventions sur les ouvrages (Hors opérations d'entretien préventif)	Nombres d'interventions réalisées
Lavage des réservoirs	4
Renouvellements d'équipements	7
Contrôles réglementaires des installations électriques	6

IV.4 LES TRAVAUX

IV.4.1 Synthèse des dossiers administratifs suivis

Types de dossiers	Nombre de dossiers instruits
Permis de construire ou certificats d'urbanisme	10
D.I.C.T.	141
Branchements neufs	8

Le détail des dossiers administratifs suivis est joint en annexe.



V. LA QUALITE DE L'EAU



V.1 SYNTHÈSE DES ANALYSES PROGRAMMÉES PAR L'ARS.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Paramètres Microbiologiques	19	0	100 %
Paramètres Physico-chimiques	19	0	100%

Les rapports d'analyses réglementaires sont joints en annexe.

Le contrôle sanitaire des installations de production et de distribution de l'eau est assuré dans chaque département par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie.

En cas de dépassement des normes de qualité, une enquête est immédiatement effectuée, en liaison avec les exploitants, afin de rechercher les causes et d'améliorer la situation.

En outre, le gestionnaire des installations est tenu de surveiller en permanence la qualité des eaux par leur examen régulier, un programme de tests ou d'analyses et la mise à jour d'un fichier sanitaire de recueil des informations collectées.

Sur la commune d'Ampuis, les prélèvements et analyses programmés par l'ARS sont réalisés par les agents du Laboratoire Carso à Lyon.

V.2 SYNTHÈSE DES ANALYSES D'AUTOCONTROLES

En complément des analyses réglementaires, nous assurons un suivi de la qualité de l'eau distribuée en réalisant des analyses d'autocontrôles.

Chaque semaine, des prélèvements sont réalisés en différents points du réseau.

Pour ces prélèvements, les paramètres analysés sont les suivants : Chlore, Turbidité et Ph.

Les points de prélèvements varient chaque semaine afin de nous permettre d'avoir une vue d'ensemble de la qualité de l'eau sur le réseau.

En 2020, toutes les analyses d'autocontrôles réalisées étaient conformes.

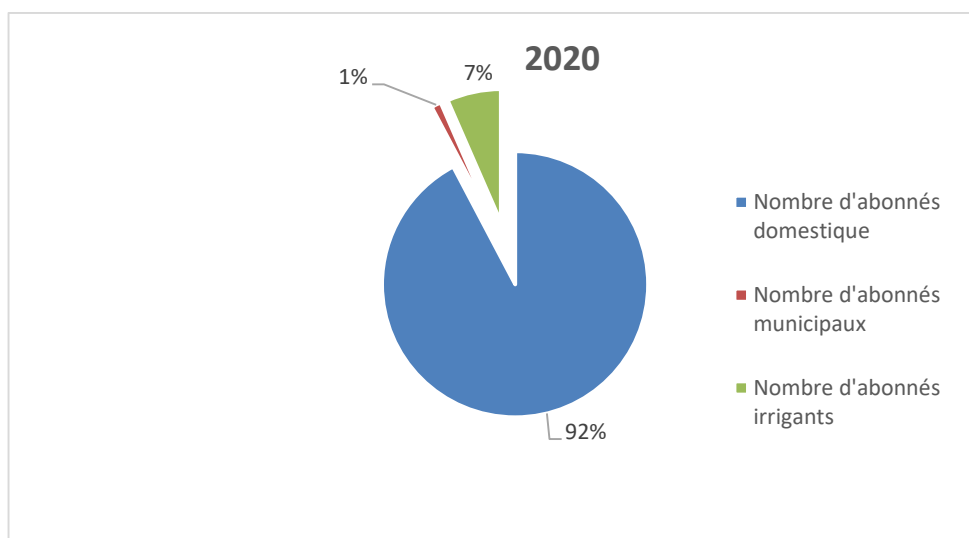


VI. LA GESTION DE LA CLIENTELE



VI.1 LE NOMBRE D'ABONNEMENTS

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Nombre d'abonnés domestique	1 209	1 219	1 241	1 243	1 255	1,0%
Nombre d'abonnés municipaux	15	17	16	16	16	0,0%
Nombre d'abonnés irrigants	89	82	89	89	89	0,0%
Nombre d'abonnés industriels	0	0	0	0	0	0,0%
Nombre total d'abonnés	1 313	1 318	1 346	1 348	1 360	0,9%

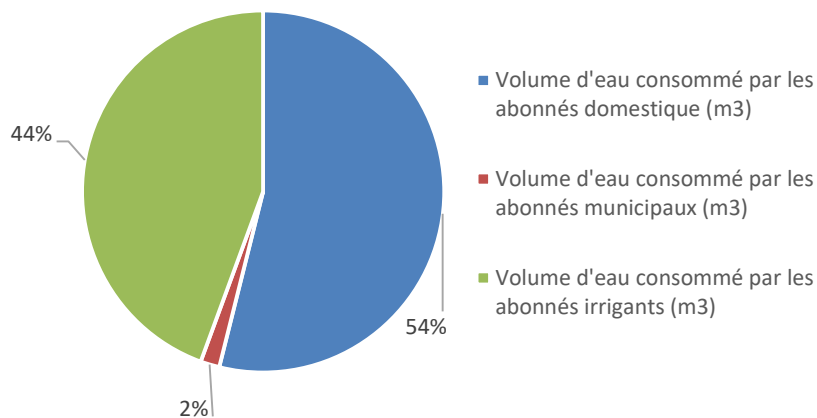


VI.2 LES VOLUMES COMPTABILISES/VENDUS

VI.2.1 Répartition des volumes facturés aux abonnés

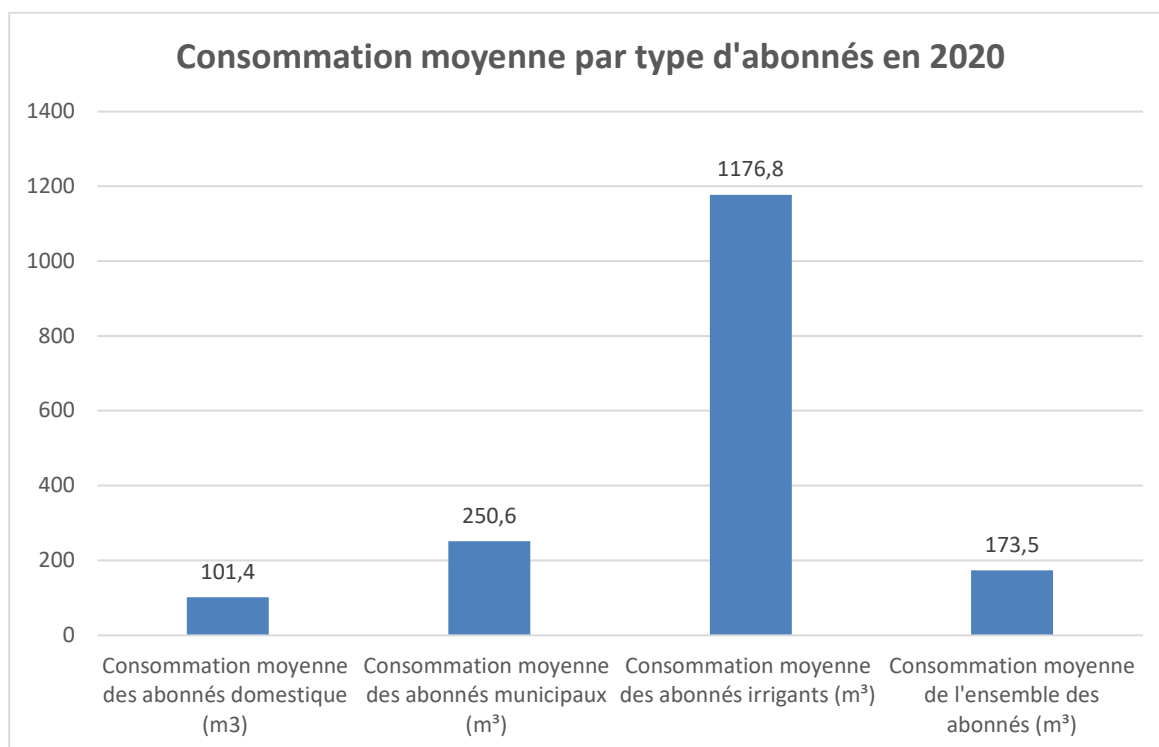
	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volume d'eau consommé par les abonnés domestique (m3)	122213	124220	129335	122949	127213	3,5%
Volume d'eau consommé par les abonnés municipaux (m3)	2762	3218	5108	7232	4010	-44,6%
Volume d'eau consommé par les abonnés industriels (m3)	0	0	0	0	0	0,0%
Volume d'eau consommé par les abonnés irrigants (m3)	101370	57705	115582	87930	104737	19,1%
TOTAL	226345	185143	250045	218111	235960	8,2%

Répartition des volumes consommés par type d'abonnés en 2020



VI.2.2 Consommation moyenne par type d'abonné :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Consommation moyenne des abonnés domestique (m ³)	99,8	101,9	104,2	98,9	101,4	2,5%
Consommation moyenne des abonnés municipaux (m ³)	184,1	189,3	310,3	452	250,6	-44,6%
Consommation moyenne des abonnés industriels (m ³)	0	0	0	0	0	0,0%
Consommation moyenne des abonnés irrigants (m ³)	1116,5	703,7	1298,7	988	1176,8	19,1%
Consommation moyenne de l'ensemble des abonnés (m ³)	169,7	140,5	185,8	161,8	173,5	7,2%



VI.3 LES DONNEES DU SERVICE CLIENTELE

VI.3.1 Accueil de la Clientèle

Le service Clientèle est situé au siège de l'entreprise, sur la commune de Saint Maurice sur Dargoire.

L'accueil physique et téléphonique des abonnés est réalisé du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Le service Clientèle met à disposition des abonnés tous les renseignements concernant le service de l'eau : les relèves de compteurs, les tarifs, la facturation, le prélèvement automatique, etc...

Également, à chaque période de facturation, des permanences sont organisées sur le territoire communal. Ces permanences sont très appréciées par les abonnés, qui peuvent effectuer le règlement de leur facture sur place et se renseigner sur le service de l'eau.

VI.3.2 La facturation

La facturation est réalisée semestriellement.

Deux relèves sont réalisées chaque année pour les abonnés, et pour les irrigants une seule relève annuelle est réalisée.

VI.3.3 Evolution des taux d'impayés :

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayés (%)	4,80%	2,83%	1,30%	3,58%	2,97%

VI.4 LA FACTURE 120 M³

<i>Le prix de l'eau</i>	
Facture TTC pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2021 (abonnés eau)	217,06 €
Facture TTC pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2021 (en irrigation)	181,61 €

Abonné hors irrigant :

Abonnés hors irrigation	Quantité	Prix unitaire (Euros €)	Montant
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire			
Abonnement annuel	1	44,56	44,56
Consommation de 0 à 50 m ³	50	0,476	23,80
Consommation de plus de 50 m ³	70	0,412	28,84
Total :			97,20
Part de la Collectivité			
Abonnement annuel	1	25,00	25,00
Consommation de 0 à 50 m ³	50	0,226	11,30
Consommation de plus de 50 m ³	70	0,432	30,24
Total :			66,54
Organisme publics			
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,070	8,40
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,280	33,60
Total :			42,00
TOTAL HT			
			205,74
TVA 5,50%			
			11,32
TOTAL TTC FACTURE			
			217,06
Soit Prix moyen TTC au m³ avec abonnement			
			1,81

Abonné irrigant :

Abonnés irrigation	Quantité	Prix unitaire (Euros €)	Montant
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire			
Abonnement annuel	1	44,56	44,56
Consommation de 0 à 50 m ³	50	0,476	23,80
Consommation de plus de 50 m ³	70	0,412	28,84
Total :			97,20
Part de la Collectivité			
Abonnement annuel	1	25,00	25
Consommation de 0 à 50 m ³	50	0,226	11,30
Consommation de plus de 50 m ³	70	0,432	30,24
Total :			66,54
Organisme publics			
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,070	8,40
Total :			8,40
TOTAL HT			172,14
TVA 5,50%			9,47
TOTAL TTC FACTURE			181,61
Soit Prix moyen TTC au m³ avec abonnement			1,51



VII. LES COMPTES DE LA DELEGATION



VII.1 LE BILAN FINANCIER

		Montant
Charges		
A	Entretien et surveillance des ouvrages	15 731 €
B	Frais d'énergie électrique et télécom	34 475 €
C	Contrôles réglementaires	460 €
D	Surveillance du réseau et suivi de la qualité de l'eau	23 478 €
E	Réparations sur réseau	9 145 €
F	SIG (valorisation et mises à jour)	3 030 €
G	Compteurs abonnés (relèves, entretien et renouvellement)	9 210 €
H	Gestion des poteaux incendie	2 147 €
I	Service clientèle (accueil, facturation, encaissement)	8 496 €
J	Renouvellement des équipements (suivant programme)	20 575 €
K	Garantie annuelle	0 €
L	Amortissement des travaux concessifs (radiorelève)	23 115 €
M	Impôts	610 €
N	Assurances	0 €
O	Frais généraux	16 879 €
P	Impayés	9 482 €
Total des Charges		176 833 €
Recettes		
	Recettes liées à la facturation de l'eau aux abonnés	135 549 €
	Recettes liées aux frais d'accès au service	2 220 €
	Recettes liées aux ventes en gros	32 702 €
	Recettes liées aux prestations sur poteaux incendie	2 802 €
Total des recettes		173 273 €
Résultat de l'exercice		-3 560 €

VII.1.1 Tarifs au 1^{er} janvier 2021 :

Eau et Irrigation	Part du délégataire	Part de la collectivité
Prime fixe annuelle	44,56 €	25,00 €
Consommation de 0 à 50 m ³	0,4760 €	0,226 €
Consommation de 51 à 150 m ³	0,4120 €	0,432 €
Consommation de 151 à 500 m ³	0,3250 €	0,226 €
Consommation au-delà de 500 m ³	0,1950 €	0,083 €

VII.1.2 Taxes et redevances pour les organismes publics :

	Prix de base	Destinataires
TVA	5,50%	Trésor Public
Préservation des ressources en eau	0,07 € /m ³	Agence de l'Eau
Lutte contre la pollution	0,28 € /m ³	Agence de l'Eau

VII.1.3 Détail des produits 2020 :

	Montant (Euros €)
Part communale Ampuis	97 256,92
Part Agence de l'eau "lutte contre la pollution"	33 723,75
Part Agence de l'eau "préservation des ressources"	23 752,70
TOTAL	154 733,37



VIII. ANNEXES

